

L'annonce aux parents d'un jeune enfant...d'une différence? d'un handicap ?

« Il n'y a pas de bonnes manières d'annoncer quelque chose qui va faire souffrir mais par contre il y a des manières de le faire qui n'économiseront pas la souffrance de celui qui est en charge de l'annonce et de celui qui la reçoit, mais dont tout le monde pourra renâtrer » - Maurice TITRAN

Au cours de ces 2 jours, nous vous proposons de réfléchir aux nombreuses questions que posent à des professionnels « l'annonce d'un handicap à venir ou d'une anomalie en anténatal ». Cette révélation va bouleverser des parents (sidération psychique) qui vont vivre un "orage perceptif et émotionnel" et passer par des réactions multiples " qui s'entrechoquent dans un vacarme interne, un tumulte "

Comment accompagner ces parents, les frères et sœurs et ce bébé si différent et pourtant si semblable, en tenant compte du contexte familial et environnemental lorsque « tout bascule » ?

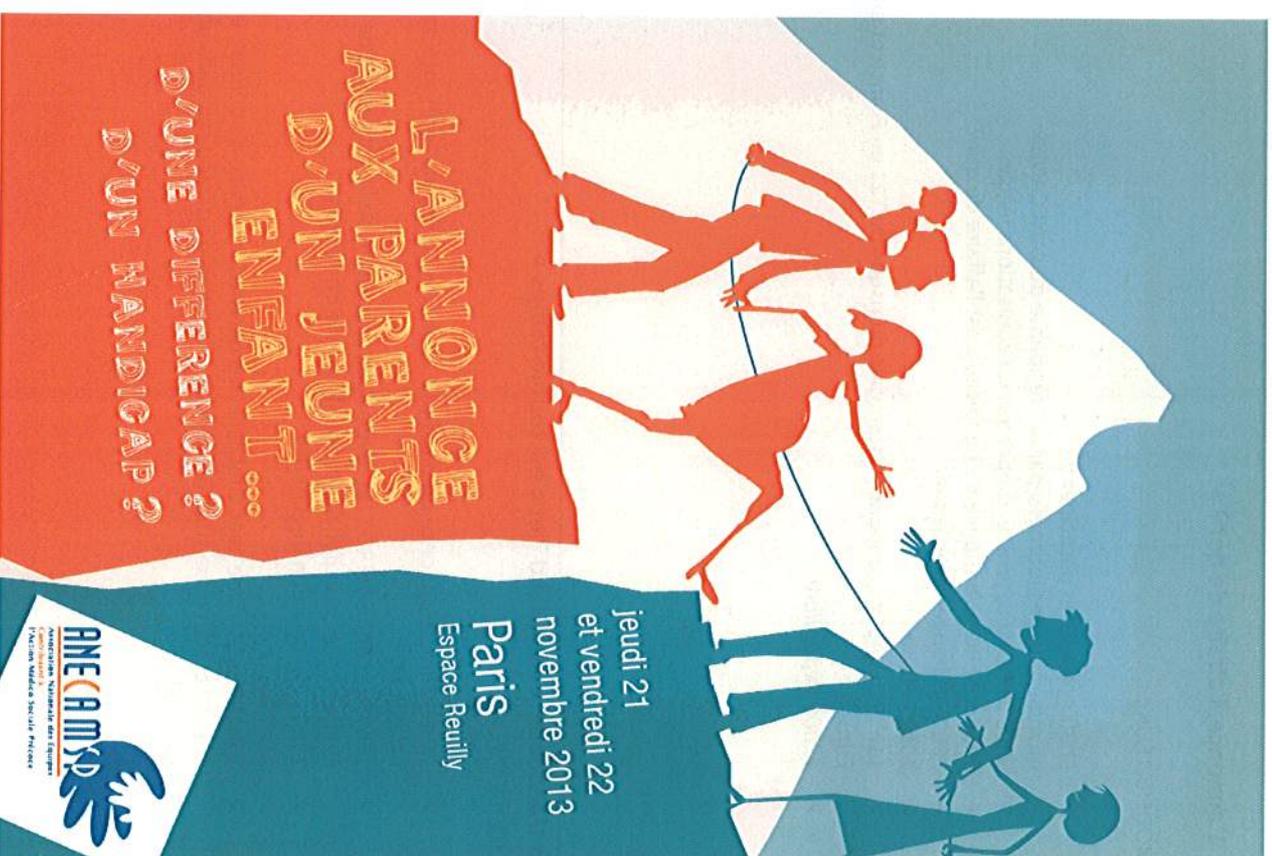
La première "annonce" va être faite par un médecin. Tout en expliquant aux parents la pathologie, il doit nommer l'enfant dans son identité sexuée et dans sa filiation sans le réduire au handicap dont il est porteur. Bien que cette annonce soit encadrée par des textes législatifs et des préconisations de bonnes pratiques... il n'existe pas de recette pour atténuer la souffrance immédiate. L'humanité, l'empathie de l'annonceur, le respect de la capacité des parents à entendre et du temps nécessaire à métaboliser leur permettra "d'adopter leur enfant" et d'élaborer un nouveau projet de vie avec l'aide des professionnels.

Les équipes en place (maternité, pédiatrie, CAMSP selon les cas) doivent permettre l'accueil singulier de l'enfant et de ses parents pour les conforter dans leurs compétences mutuelles par un accompagnement respectueux du "temps des parents". C'est en prenant soin de l'enfant, en posant sur lui un regard bienveillant et porteur d'espoir, qu'il sera moins difficile de vivre le quotidien, que le lien parents enfant sera de qualité. S'il n'y a pas obligatoirement urgence à mettre en place des rééducations il est impératif d'offrir aux parents un soutien pour les conforter dans leur capacité à être parents de cet enfant-là :
« A long terme ce dont nous avons le plus besoin, c'est de mères et de pères qui ont découvert comment croire en eux » - Donald WINNICOTT.

A chaque étape de la vie de l'enfant, et des découvertes successives des difficultés de développement les parents vont revivre les résurgences de l'annonce traumatique, rappel du séisme initial ...

Des parents, des professionnels, des philosophes, des chercheurs, des juristes vont nous aider dans notre réflexion à aller à la rencontre des parents et de leurs enfants, loin du diagnostic porté et sans prédiction d'un avenir qui se résumerait à la seule pathologie.

Journées d'Etude de l'ANECAMSP



**L'ANNONCE
AUX PARENTS
D'UN JEUNE
ENFANT ...
D'UNE DIFFERENGE ?
D'UN HANDICAP ?**

jeudi 21
et vendredi 22
novembre 2013

Paris
Espace Reuilly

ANECAMSP
Association Nationale des Etudiants
Praticiens en Kinésithérapie Sociale et Précoce

Jeudi 21 novembre

« L'annonce, l'affaire de qui ? »

MODERATEUR :

- 8h30 Accueil des participants
- Introduction des journées par la Présidente de l'ANECAMSP
- 9h00 MF CALLU, juriste rappel des préconisations légales
- 9h30 Joël ROY L'annonce du handicap c'est l'affaire de qui ?
- 10h15 Echanges avec la salle
- *10h45 Pause*
- 11h15 C. VASSY : l'annonce anténatale du risque de T21 en France et en Europe
- *12h00 Repas libre*

« L'annonce, c'est quand ? et c'est tout le temps »

MODERATEUR :

- 14h00 Film " L'annonce du handicap, un nouveau départ" présenté par Olivier RABALLAND
- 14h45 Delphine HERON, la révélation progressive de l'existence et de l'importance de la déficience intellectuelle de l'enfant
- 15h15 Intervention de parents
- *15h45 Pause*
- 16h15 Table ronde avec Ombrelle, les parents, le service de périnat. et le CAMSP qui prend la suite (évoque la révélation d'un handicap dans un réseau de suivi)

Vendredi 22 novembre

« L'annonce dans quel contexte ? »

MODERATEUR :

- 9h00 Véronique MIRLESSE : la représentation du fœtus atteint in utero
- 9h45 Alain DE BROCA : l'enfant à accueillir, les parents et les professionnels face aux informations délivrées par internet
- *10h15 pause*
- 10h45 Table ronde ou intervention d'une équipe de CAMSP
- 11h15 Intervention de Michel BILLE
- *12h Repas libre*

« L'accueil de l'enfant et la construction du lien d'attachement »

MODERATEUR :

- L'accueil de l'enfant dans cet "orage perceptif et émotionnel" dans ce chaos que vivent les parents et la construction du lien d'attachement
- 14h00 *En attente d'intervention*
 - 14h30 Contre point par des parents
 - 15h00 Patrick BEN SOUSSAN

Pré-programme du 04.03.13 sous réserve de modifications



Association Nationale des Equipes
Contribuant à
l'Action Médico Sociale Précoce

Pour vous inscrire

Journées d'Etude « L'annonce du handicap »

Jeu- di 21 et vendredi 22 novembre 2013
Espace Reuilly 21 rue Hénard 75012 Paris

NOM
Prénom
Profession
Etablissement
Adresse
.....
.....
Tél..... Fax
E-Mail.....

Bulletin d'inscription à remplir et retourner à :
ANECAMSP – 10 rue Erard – Esc. 5 - 75012 PARIS
Tél : 01 43 42 09 10 – Fax : 01 43 44 73 11
E-mail : contact@anecamsp.org

Conditions d'annulation :
Toute demande d'annulation doit être faite par écrit au moins 15 jours avant la manifestation auprès de l'ANECAMSP, 10 rue Erard 75012 PARIS. L'inscription ne sera remboursée qu'après la manifestation.

Droits d'inscription

- 180 € pour les adhérents N° adhésion :
- 220 € pour les non adhérents
- 120 € pour la 3^{ème} inscription du même établissement et les suivantes
- 35 € pour les parents d'enfant handicapé et pour les étudiants (pièce justificative)

Déjeuner libre

N° de Formation : 11 75 170 51 75

Vous souhaitez			
Une convention de formation	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Un fichet congrès SNCF (réduction 20%)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	

La liste des hôtels à proximité est disponible sur le site de l'ANECAMSP www.anecamsp.org

REGLEMENT : à l'ordre de l'ANECAMSP

Inscription payée par :
NOM / ETABLISSEMENT.....
Adresse
.....
Tél..... Fax
E Mail.....
Total à payer :
 par chèque par virement*
 Règlement après service fait

*Préciser N° de facture ou nom de l'inscrit
A, le

Signature :